

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 98**31 janvier 2003****SOMMAIRE**

Asia Network Growth Fund	4695	Marifin S.A.H., Luxembourg	4695
Bielefeld Holding S.A., Luxembourg	4697	Medcon S.A.	4658
Bristol Group S.A., Pétange	4666	Medicopolis S.A.H., Kopstal	4687
Business 21 S.A., Luxembourg	4675	Midmac Holding Corporation S.A., Luxembourg	4664
Chamarel S.A., Luxembourg	4704	Midmac Holding Corporation S.A., Luxembourg	4664
Compagnie Interafricaine d'Investissements S.A., Luxembourg	4660	Midmac Holding Corporation S.A., Luxembourg	4664
Crédit Lyonnais Luxembourg S.A., Luxembourg ..	4662	Midnight Sunset, S.à r.l., Luxembourg	4670
Daleima S.A., Luxembourg	4704	Navigator International Fund, Sicav, Luxembourg	4658
Donna S.A., Pétange	4676	Orcade S.A., Luxembourg	4698
E.A.I., Equipement Automobile et Industrie, S.à r.l., Bertrange	4671	Overseas Media Investments S.A., Luxembourg ..	4704
East Partners S.A.H., Luxembourg	4701	Pharma/wHealth.	4694
EBP, S.à r.l., Luxembourg	4662	Poros S.A.H., Luxembourg	4695
Enel Finance International S.A., Luxembourg ...	4682	Promo Nord-Sud S.A.H., Luxembourg	4701
Enel Finance International S.A., Luxembourg ...	4686	Putnam International Fund, Sicav, Luxembourg .	4700
Epicerie V.H., S.à r.l.	4665	S.e.n.c. Smith & Nephew S.à r.l. & Cies, Luxem- bourg	4690
Equal-Plus S.A., Luxembourg	4673	(The) Sailor's Fund, Sicav, Luxembourg	4698
EVP Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	4679	Saloma Holding S.A., Luxembourg	4694
Financière du Cazeau S.A.H., Luxembourg	4698	Saloma Holding S.A., Luxembourg	4694
Fontainebleau Holding S.A., Luxembourg	4698	Salustro Reydel Luxembourg, Luxembourg	4672
Forchim S.A.H., Luxembourg	4701	Salustro Reydel Luxembourg, Luxembourg	4672
G.P.S. S.A., Luxembourg	4687	Salustro Reydel Luxembourg, Luxembourg	4672
G.P.S. S.A., Luxembourg	4688	Siros S.A.H., Luxembourg	4696
Goldwell Holding S.A., Luxembourg	4699	Strada Chaussures, S.à r.l., Luxembourg	4692
Grosvenor Continental Europe S.A., Luxembourg	4703	T.R.H. S.A., Luxembourg	4667
Grosvenor Continental Europe S.A., Luxembourg	4703	Taverne Belair, S.à r.l., Luxembourg	4666
Hidari Holding S.A., Luxembourg	4689	Tekubi Holding S.A., Luxembourg	4680
Hidari Holding S.A., Luxembourg	4690	Tekubi Holding S.A., Luxembourg	4682
Howald S.A., Windhof	4665	Tenaris S.A.H., Luxembourg	4661
HSBC Global Investment Funds, Sicav, Luxem- bourg	4696	Trend Investment and Consulting S.A., Luxem- bourg	4677
Indocam Asian Portfolios, Sicav, Luxembourg ...	4699	Value in Action Holding S.C.A., Luxembourg	4697
Kenora S.A., Luxembourg	4696	Von Ernst Global Portofolio, Sicav, Luxembourg ..	4702
L.A.F. S.A., Luxembourg Agratex Finance S.A., Strassen	4661	Vontobel Fund Sicav, Munsbach	4703
Luxoberge S.A., Luxembourg-Eich	4668	Wecom Consulting & Trading, S.à r.l., Luxem- bourg	4672
Luxoberge S.A., Luxembourg-Eich	4670	WPP (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	4689
Mare S.A., Luxembourg	4693	WPP Luxembourg Gusa, S.à r.l., Luxembourg ...	4693
Mare S.A., Luxembourg	4693	WPP Luxembourg YMC, S.à r.l., Luxembourg ...	4660
Marella Participations et Finance S.A., Luxem- bourg	4688	X-Com Holding S.A., Luxembourg	4697
		Youla, S.à r.l., Luxembourg	4674

MEDCON S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.326.

RECTIFICATIF

Dans un extrait enregistré le 19 décembre 2002 sous le vol. 578, fol. 15, case 10, déposé au registre de commerce de Luxembourg, le 23 décembre 2002 concernant la société MEDCON S.A., il a été erronément indiqué le nom de la société MEDCOM S.A. En effet, il faudrait lire MEDCON S.A.

Le présent extrait rectificatif vient modifier l'extrait déposé le 23 décembre 2002 en ce sens que le nom MEDCOM S.A. est remplacé par le nom MEDCON S.A.

Pour extrait conforme

M^e Sophie Traxer

Le mandataire

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 88, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03818/279/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

NAVIGATOR INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

In the year two thousand and two, on the twentieth of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NAVIGATOR INTERNATIONAL FUND, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on the 29th of August 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 2nd of October 1995, number 501.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, acting in replacement of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on the 31st of March 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 16th of July 1999, number 550.

The meeting was presided by Antoine Gilson de Rouvreur, senior banker, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Alexandre Coisne, legal adviser, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Hendrik Boyander, independant, residing in Reckange-sur-Mess.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 459,345.268 shares in circulation, 255,755.488 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

III.- That the present meeting was convened by notices containing the agenda and sent by letters to the shareholders on the 11th of December 2002.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Dissolution of NAVIGATOR INTERNATIONAL FUND.

2.- Nomination of CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG (represented by Mr L. Euler) as liquidator and determination of its powers.

3.- Discharge to the directors of NAVIGATOR INTERNATIONAL FUND.

4.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides, with 253,158 votes for and 2,571 votes against, the dissolution in anticipation of the company and puts the company into liquidation as of this day.

Second resolution

The meeting appoints, with 253,158 votes for and 2,571 votes against, as liquidator:

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, with principal office in L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer, represented by Mr Lucien Euler, directeur de CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG and administrateur-délégué de FASTNET, residing in Mamer.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148 bis of the coordinated law on commercial companies. The liquidator will be entitled to perform the deeds and operations stipulated in article 145 without authorization of the general meeting of shareholders in the situations where this authorization would be required.

The liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The liquidator is not required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the company.

The liquidator is authorized, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of his authority he will determine and for the duration he will fix.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors of NAVIGATOR INTERNATIONAL FUND.

Fourth resolution

The meeting decides to refrain from publishing the note (Mr Boyander for Mrs Reichenbach) and not to include the text into the present minutes.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NAVIGATOR INTERNATIONAL FUND, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 29 août 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 2 octobre 1995, numéro 501.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 31 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 16 juillet 1999, numéro 550.

L'assemblée est présidée par Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, senior banker, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alexandre Coisne, legal adviser, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hendrik Boyander, indépendant, demeurant à Reckange-sur-Mess.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 459.345,268 actions en circulation, 255.755,488 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et envoyés par lettres aux actionnaires en date du 11 décembre 2002.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Liquidation de NAVIGATOR INTERNATIONAL FUND.
- 2.- Nomination du CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG (représenté par Monsieur L. Euler) comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge à donner aux administrateurs de NAVIGATOR INTERNATIONAL FUND.
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, avec 253.158 voix pour et 2.571 voix contre, la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer, avec 253.158 voix pour et 2.571 voix contre, comme liquidateur:

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, représentée par Monsieur Lucien Euler, directeur de CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG et administrateur-délégué de FASTNET demeurant à Mamer.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs de NAVIGATOR INTERNATIONAL FUND.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de s'abstenir de faire publier la note (Monsieur Boyander pour Madame Reichenbach) et de ne pas inclure le texte au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Gilson De Rouvreur, A. Coisne, H. Boyander, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2002, vol. 423, fol. 38, case 11.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(05151/242/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

COMPAGNIE INTERAFRICAIN D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 15.106.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Signature.

(00715/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP LUXEMBOURG YMC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 85.331.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 19 novembre 2002

L'Associé unique de la Société décide de nommer pour une durée illimitée M. Philippe de Bodt, demeurant au 65, rue de Stallestraat, B-1180 Brussel, Belgique, en tant que gérant de la Société, avec effet au 20 novembre 2002.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

- Monsieur Michel de Bodt, gérant,
- Monsieur Thierry Lenders, gérant,
- Monsieur Bernard Nicolas, gérant,
- Monsieur Lennart Stenke, gérant,
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen, gérant, et
- Monsieur Emile van Popering, gérant.

Pour Publication et Réquisition
WPP LUXEMBOURG YMC, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00869/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

TENARIS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.203.

It results from resolutions of the general meeting of shareholders held on 14 December 2002, that:

- the meeting resolved to (i) accept the resignation of Messrs. Enrico Bonatti, Renato Lorenzin and Fernando Mantilla, as Directors of the Company, effective as of 20 December 2002 and (ii) to grant discharge to said Directors for the exercise of their mandate until such date including the acceptance of the Exchange Offer and the Second Contribution of All Assets and Liabilities of SIDERTUBES S.A. to the Company;
- the meeting resolved to appoint Messrs. Roberto Rocca, Roberto Bonatti, Carlos Manuel Franck, Pedro Pablo Kuczynsky, Bruno Marchettini, Gianfelice Rocca, Jaime Serra Puche, Amadeo Vasquez and Guillermo Vogel as Directors of the Company, effective as of 20 December 2002, until the next annual general meeting resolving on the annual accounts of the Company.

As a result, the board of Directors of TENARIS S.A. is currently composed of the following persons:

- 1) Roberto Rocca,
- 2) Roberto Bonatti,
- 3) Carlos Manuel Franck,
- 4) Pedro Pablo Kuczynsky,
- 5) Bruno Marchettini,
- 6) Gianfelice Rocca,
- 7) Jaime Serra Puche,
- 8) Amadeo Vasquez,
- 9) Guillermo Vogel.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 14 décembre 2002 que:

- l'assemblée a décidé (i) d'accepter la démission de Messieurs Enrico Bonatti, Renato Lorenzin et Fernando Mantilla, en tant qu'administrateurs de la société, avec effet au 20 décembre 2002 et (ii) de donner décharge à ces administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à cette date incluant l'acceptation de l'Offre d'Echange et la seconde contribution de tous les actifs et passifs de SIDERTUBES S.A. à la société;
- l'assemblée a décidé de nommer Messieurs Roberto Rocca, Roberto Bonatti, Carlos Manuel Franck, Pedro Pablo Kuczynsky, Bruno Marchettini, Gianfelice Rocca, Jaime Serra Puche, Amadeo Vasquez et Guillermo Vogel en tant qu'administrateurs de la société avec effet au 20 décembre 2002, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la société.

En conséquence, le conseil d'administration de TENARIS S.A. est à présent composé des personnes suivantes:

- 1) Roberto Rocca,
- 2) Roberto Bonatti,
- 3) Carlos Manuel Franck,
- 4) Pedro Pablo Kuczynsky,
- 5) Bruno Marchettini,
- 6) Gianfelice Rocca,
- 7) Jaime Serra Puche,
- 8) Amadeo Vasquez,
- 9) Guillermo Vogel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 janvier 2003.

TENARIS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 100, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04933/250/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

L.A.F. S.A., LUXEMBOURG AGRATEX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.358.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour LUXEMBOURG AGRATEX FINANCE S.A.

Signature

Administrateur

(00799/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

EBP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R. C. Luxembourg B 41.868.

Endate du 11 novembre 2002:

Monsieur Olivier Marc André Elchardus, directeur, demeurant à Ludres, Meurthe-et-Moselle (F-54710), 34, Impasse Victor Baltand,

Madame Emmanuelle Paule Rolande Elchardus, chargée de clientèle, demeurant à Maxeville, Meurthe-et-Moselle (F-54320),

héritiers réservataires du défunt, Monsieur Jean-Paul Roger Elchardus, gérant de sociétés, demeurant à Hettange Grande, Moselle (F-57330), 12, rue Victor Hugo, décédé où il se trouvait momentanément à Thionville (Moselle), le 5 juillet 2001,

ont cédé à Monsieur Jean-François Poncin, directeur de sociétés, demeurant à Ottange (F), rue du Val de Kayl, la pleine propriété des 38 parts sociales leur appartenant dans la société EBP, S.à r.l. et la nue-propriété des 13 parts sociales.

Madame Wanphen Meesiri, veuve de Monsieur Jean-Paul Roger Elchardus, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière à Monsieur Jean-François Poncin, qui accepte, l'usufruit des 13 parts sociales lui appartenant dans la société EBP, S.à r.l., préqualifiée.

Il résulte après diverses cessions de parts sociales que le capital social de la société prémentionnée est reparti de la façon suivante:

- Monsieur Jean-François Poncin 100 parts

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00650/720/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.448.

EXTRAIT

Liste de signatures autorisées octobre 2002

P.-P. Cochet

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 82, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Pouvoirs

En vertu des articles 11 et 12 des statuts de la banque et conformément aux délégations de pouvoirs décidés par le conseil d'administration, les pouvoirs de signature du CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A. à l'égard des tiers sont arrêtés comme suit:

Nature des opérations

Signatures requises

<i>Jusqu'à</i>	<i>de 370.001,- EUR</i>
<i>370.000,- EUR</i>	<i>et plus</i>
<i>ou contrevaieur</i>	<i>ou contrevaieur</i>

2 Administrateurs

Tous actes qui engagent la Banque dans toutes hypothèses et sans limitation de montant

Administrateur-délégué

Tous actes compris dans la gestion journalière en toutes hypothèses et sans limitation de montant

Actes, documents et lettres accordant, confirmant, modifiant, suspendant ou dénonçant un crédit, sous quelque forme que ce soit, y compris les crédits documentaires

B+A

A+A

Avais, cautionnements, tirages, acceptations et garanties données par la Banque.

Actes portant reconnaissance de dettes ou contenant obligation de sommes.

Chèques.

Ordres de paiement et de disposition concernant des titres et valeurs, des comptes en espèces ou des comptes-titres.

Contrats d'achat et de vente de devises, au comptant ou à terme.

C+B

B+A

Quittance et endossements de traites et billets à ordre.

Avis de débit et de crédit, décomptes et autres pièces, confirmés par un extrait de compte.

Avis de mise à disposition de valeurs et documents.

Correspondance ordinaire des services de la Banque qui, sans contenir obligations de sommes, engage la Banque par les informations, avis et opinions exprimés, en ce compris les confirmations de compte. A/B+B

Reçus, quittances et accusés de réception d'espèces, de titres, de coupons, de tous autres valeurs et objets. Décharges à donner aux Administrateurs des Postes et Télécommunications, Chemins de Fer, entreprises de transport. C

Quittances et reçus établis au moyen d'une caisse enregistreuse et portant le cachet spécial du caissier. Avis, bordereaux, décomptes et autres pièces résultant d'un traitement automatique par ordinateur, portant la mention «formule sans signature» et confirmé par un extrait de compte. Aucune

Une signature de catégorie inférieure peut toujours être remplacée par une signature de catégorie supérieure.

Signatures engageant la banque (dans les limites exposées ci-dessus)

Signatures Administrateurs

- Pierre-Paul Cochet Administrateur-Délégué, Directeur Général
- Patrice Durand Président du Conseil
- Maurice Monbaron Administrateur
- Frédéric Melul Administrateur
- Pascal Delvaque Administrateur
- Pierre Persico Administrateur

Signatures Catégorie A

- Dominique Moinil
- Marc Collard
- Fernand Eyckmans
- Jean-Benoît Lachaise
- Philippe de Castellane
- José Mouzon.

Catégorie B

- Brichard Daniel
- Chabanne Nicole
- Cornillie Yves
- Dine Daniel
- Godfrind Olivier
- Grozinger Christof
- Jud Sabine
- Licoppe François
- Mallinger Laurent
- Mignon Philippe
- Pechon Gérard
- Pirson Françoise
- Postal Philippe
- Schneider Christine
- Schunke Hervé
- Turci Marco
- Van der Becken-Pasteel Christian
- Vincken Bernard

Catégorie C

- Alusse Sébastien
- Angonese Pascal
- Arnould Marie-Astrid
- Baudson Anne
- Berna Guy
- Boulangier Philippe
- Bours Emmanuel
- Burggraev Michel
- Cazalet Claude
- Civisca Lydia
- Curci Dominique
- Da Costa Jérôme
- Dauba Olivier
- De Cooman Théo
- Dereme François
- Faber Corina

Gardien Danielle
 Giacobazzi Nicole
 Gislain Laurent
 Greco Florence
 Kockelschneider Anna
 Mauro Franca
 Riedel Bernadette
 Rossion Karine
 Schultz Barbara
 Soulier Patricia
 Torres Philippe
 Van Brabant Hilde
 Van de Putte Hubert
 Van Vlierberghe Eric
 Vaz Jean
 Venter Emile

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 82, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Muller.

(00797/000/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

MIDMAC HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
 R. C. Luxembourg B 12.669.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour MIDMAC HOLDING CORPORATION S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signatures

(00924/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

MIDMAC HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
 R. C. Luxembourg B 12.669.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour MIDMAC HOLDING CORPORATION S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signatures

(00925/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

MIDMAC HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
 R. C. Luxembourg B 12.669.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour MIDMAC HOLDING CORPORATION S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signatures

(00918/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

EPICERIE V.H., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
R. C. Luxembourg B 58.251.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} janvier 1999

- 1) Démission de Madame Vitriolo Ignazia de son poste de gérante administrative.
- 2) Nomination au poste de gérante unique de Madame Da Silva Pratas Carla avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme

Pour la société EPICERIE V.H., S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00654/607/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

HOWALD S.A., Société Anonyme,
(anc. HOWALD IMMO S.A.).

Siège social: L-8399 Windhof.

R. C. Luxembourg B 89.386.

L'an deux mille deux, le douze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonymes HOWALD IMMO S.A., (R. C. N° B 89.386), avec siège à L-8399 Windhof constituée suivant acte notarié du 27 septembre 2002, en voie de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à L-5368 Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à L-4777 Pétange.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Carine Lamand, employée privée, demeurant au 74, rue d'Habay à B-6741 Vance (Belgique).

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toute les actions représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million d'euro (EUR 1.000.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la raison sociale en HOWALD S.A.
2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en HOWALD S.A., et en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HOWALD S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ quatre cent quatre-vingt-quinze euros.

Dont acte, fait et passé à Windhof, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Lamand, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2002, vol. 884, fol. 43, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 janvier 2003.

G. d'Huart.

(00731/207/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

BRISTOL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 58.029.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le seize décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société MM INVEST, avec siège à Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Martin Melsen, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Luxembourg, une société anonyme sous la dénomination de BRISTOL GROUP S.A., ayant son siège à Pétange, (R. C. N° B 58.029), constituée suivant acte notarié du 23 janvier 1997, publié au Mémorial C N° 254 du 26 mai 1997;

- que le capital social de ladite société s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs;

- que la mandante soussignée est devenue propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, la mandante soussignée déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société;

- que la mandante soussignée déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

- que la mandante soussignée donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de quatre cent quatre-vingt-quinze euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: M. Melsen, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2002, vol. 884, fol. 43, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 janvier 2003.

G. d'Huart.

(00720/207/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

TAVERNE BELAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 110, avenue Guillaume.

STATUTS

L'an deux mille deux, le seize décembre

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Michael Rezejew, administrateur-délégué de la société GREEN INC. S.A., ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, demeurant 39, route de Longwy à Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de TAVERNE BELAIR, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie avec petite restauration ainsi que toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour. L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq (EUR 125,-) chacune.

Le capital social a été souscrit par la comparante.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administrateur ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou son mandataire, ou le mandataire de la comparante.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille cinq cents euros.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant, Monsieur Merola Antonio, demeurant 215, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg.
2. La société est valablement engagée par la signature seule du gérant et ou celle de la comparante.
3. Le siège social de la société est fixé à L-1650 Luxembourg, 110, avenue Guillaume

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Rezajew, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2002, vol. 884, fol. 43, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 janvier 2003.

G. d'Huart.

(00722/207/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

T.R.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.795.

L'an deux mille deux, le treize décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme T.R.H. S.A., (R. C. N° B 59.795), avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 18 juin 1997, publié au Mémorial C N° 538 du 1^{er} octobre 1997.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 24 octobre 1997, publié au Mémorial C N° 87 du 10 février 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Ludivine Rockens, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit.

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme T.R.H. S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de mettre en liquidation la société anonyme T.R.H.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur Monsieur Thierry Holoffe, administrateur de sociétés, demeurant à B-1150 Woluwé-St-Pierre, 50, avenue Xavier Henrard.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus et nécessaires pour procéder utilement à la liquidation de la société en se conformant aux prescriptions statutaires et pour autant que de besoin aux prescriptions légales en la matière.

Troisième résolution

Décharge est donné aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ quatre cent quatre-vingt-quinze euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Rockens, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2002, vol. 884, fol. 42, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 janvier 2003.

G. d'Huart.

00723/207/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

LUXOBERGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg-Eich, 9, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 39.507.

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXOBERGE S.A. avec siège social à L-3333 Hellange, 63, route de Bettembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 14 janvier 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1992 page 15.234,

inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sous le numéro B 39.507.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dieter Grozinger de Rosnay, juriste, demeurant à Luxembourg

et qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Portenseigne, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco Fritsch, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de la commune de Hellange à la commune de Luxembourg et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2.- Fixation du siège social de la société à l'adresse suivante:

9, place Dargent, L-1413 Luxembourg-Eich.

3.- Nomination jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2007 de Monsieur Raymond Fritsch, comptable, demeurant à Luxembourg, de Madame Anne Schmitt, employée privée, demeurant à L-3715 Rumelange, 61, rue du Cimetièrre et de Madame Nathalie Cortinhas, employée privée, demeurant à L-3510 Dudelange, 39, rue de la Libération, comme nouveaux administrateurs et de Madame Corinne Parmentier, Maître en sciences de gestion, demeurant à F-Thionville comme nouveau commissaire aux comptes.

4.- Conversion du capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) représenté par vingt-cinq (25) actions ayant chacune une valeur nominale de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

5.- Augmentation du capital social dans le cadre de cette conversion à concurrence de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à celui de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par versement en numéraire par les actionnaires existants proportionnellement à leur part détenue dans le capital social.

6.- Fixation de la valeur nominale des actions émises à mille deux cent quarante euros (EUR 1.240,-) par action et fixation du nombre des actions à vingt-cinq (25) actions représentant l'entièreté du capital social.

7.- Autorisation au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité de la société en euros à partir du 1^{er} janvier 2002.

8.- Adaptation de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-). Il est représenté par vingt-cinq (25) actions ayant chacune une valeur nominale de mille deux cent quarante euros (EUR 1.240,-).»

9.- Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur.»

10.- Remplacement de toutes les dispositions de l'article 10 comme suit:

«**Art. 10.** La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement.

Leur nomination, leur révocation et leurs attributions sont réglées par les statuts ou par une décision des organes compétents sans cependant que les restrictions apportées à leurs pouvoirs de représentation pour les besoins de la gestion journalière soient opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale, et impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La responsabilité des délégués à la gestion journalière en raison de cette gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.»

11.- Autorisation conférée par l'assemblée générale au conseil d'administration en vue de nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués, gérants, directeurs ou fondés de pouvoir.

II. Il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide transférer le siège social de la société de la commune de Hellange à la commune de Luxembourg et de modifier en conséquence l'article 2 premier alinéa des statuts en insérant un alinéa 2 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité au Luxembourg par décision du conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le siège social de la société à l'adresse suivante: 9, place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme, en remplacement des anciens administrateurs dont le mandat est arrivé à échéance et auxquels l'assemblée générale accorde décharge pleine et entière pour leur gestion jusqu'à ce jour, comme nouveaux administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2007:

1.- Madame Anne Schmitt, employée privée, demeurant à L-3715 Rumelange, 61, rue du Cimetière;

2.- Madame Nathalie Cortinhas, employée privée, demeurant à L-3510 Dudelange, 39, rue de la Libération;

3.- Monsieur Raymond Fritsch, comptable, demeurant à L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer en remplacement de l'ancien commissaire dont le mandat est venu à échéance comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2007:

Madame Corinne Parmentier, Maître en sciences de gestion, demeurant à F-57100 Thionville, 4, rue de la Paix.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) représenté par vingt-cinq (25) actions ayant chacune une valeur nominale de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à celui de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par versement en numéraire par les actionnaires existants proportionnellement à leur part détenue dans le capital social.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de fixer la valeur nominale des actions émises à mille deux cent quarante euros (EUR 1.240,-) par action et de fixer le nombre des actions à vingt-cinq (25) actions représentant l'entière du capital social.

Septième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et pour veiller à la tenue de la comptabilité de la société en euros à partir du 1^{er} janvier 2002.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-). Il est représenté par vingt-cinq (25) actions ayant chacune une valeur nominale de mille deux cent quarante euros (EUR 1.240,-).»

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur.»

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer toutes les dispositions de l'article 10 des statuts comme suit:

«**Art. 10.** La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement.

Leur nomination, leur révocation et leurs attributions sont réglées par les statuts ou par une décision des organes compétents sans cependant que les restrictions apportées à leurs pouvoirs de représentation pour les besoins de la gestion journalière soient opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale, et impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La responsabilité des délégués à la gestion journalière en raison de cette gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.»

Dixième résolution

L'assemblée générale décide également de conférer au conseil d'administration de la société de nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués, gérants, directeurs ou fondés de pouvoir en conformité avec le nouvel article 10 des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. Grozinger de Rosnay, S. Portenseigne, M. Fritsch, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2002, vol. 354, fol. 43, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2003.

H. Beck.

(00732/201/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

LUXOBERGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg-Eich, 9, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 39.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2003.

H. Beck.

(00733/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

MIDNIGHT SUNSET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 50.431.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par les associés en date du 13 septembre 2002

4. Les Associés, par vote spécial, donne décharge pleine et entière au gérant pour l'exercice de son mandat en 2000 et 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 59, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00759/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

E.A.I., (EQUIPEMENT AUTOMOBILE ET INDUSTRIE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claudio Astolfi, commerçant, et son épouse
- 2) Madame Antonella Vivani, employée privée, les deux demeurant à L-4771 Pétange, 17, rue du Parc.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de E.A.I., (EQUIPEMENT AUTOMOBILE ET INDUSTRIE), S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Bertrange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Art. 3. La société a pour objet le commerce d'équipements et de produits d'entretien pour moyens de transports automoteurs ainsi que d'extincteurs.

Elle a encore pour objet le commerce de machines d'équipement de garages, ainsi que le commerce de vêtements, chaussures et articles de travail et sécurité.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social est fixé à (EUR 12.500,-) douze mille cinq cents euros, divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Claudio Astolfi, préqualifié	90 parts
- Madame Antonella Vivani, préqualifiée	10 parts
Total:	100 parts

Le capital est entièrement libéré et se trouve, dès à présent, dans les caisses de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à six cent vingt euros.

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant unique: Monsieur Claudio Astolfi, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L- 8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Astolfi, A. Vivani, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2002, vol. 884, fol. 7, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 décembre 2002.

G. d'Huart.

(00727/207/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SALUSTRO REYDEL LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 65.088.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00764/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SALUSTRO REYDEL LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 65.088.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00765/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SALUSTRO REYDEL LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 65.088.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs Monsieur Henri Baetz, Madame Nathalie Briers et Madame Véronique Vandooren ainsi que du commissaire aux comptes, Monsieur Philippe Hellinck, pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2007.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 10 décembre 2002, a unanimement décidée de poursuivre les activités de la société (décision prise en vertu de l'article 100 LSC).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00766/777/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WECOM CONSULTING & TRADING, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.267.

L'an deux mille deux, le douze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Louis Walravens, administrateur, demeurant à UK Scheffels S48LU, Peter Street, 320, agissant en sa qualité d'unique associé (suite à une cession de parts sous seing privé), de la société à responsabilité limitée unipersonnelle WECOM CONSULTING & TRADING, avec siège à Luxembourg, (R. C. B N° 64.267), constituée suivant acte notarié du 6 juin 1998, publié au Mémorial C N° 527 du 20 juillet 1998.

Lequel comparant, ès qualités a requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. Changement de l'objet social et modification afférente de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet le négoce de tous moyens de transports (voitures, motos, camions etc...) neufs ou d'occasion à l'exclusion de toutes prestations de services afférents aux véhicules, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

2. Conversion du capital de LUF en EUR 12.394,67 avec modification de la valeur nominale par une augmentation de capital de EUR 5,33 pour le porter à EUR 12.400,- par incorporation de réserve.

3. Refonte des statuts.

Art. 1^{er}. Il existe depuis le 6 avril 1998 une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de WECOM CONSULTING & TRADING, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet le négoce de tous moyens de transport (voitures, motos, camions etc...) neufs ou d'occasion à l'exclusion de toutes prestations de services afférents aux véhicules, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
L'année sociale coïncide avec l'année civile.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.
Le capital social est souscrit par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.
Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.
4. Changement de l'adresse du siège qui se trouve à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
5. Nomination de Monsieur Louis Walravens comme nouveau gérant, lequel peut engager la société par sa seule signature.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de quatre cent quatre-vingt-quinze euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: L. Walravens, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2002, vol. 884, fol. 33, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 décembre 2002.

G. d'Huart.

(00724/207/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

EQUAL-PLUS S.A., Société Anonyme, (anc. ALTERNATIVE BUSINESS SOLUTION S.A.).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.196.

L'an deux mille deux, le douze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ALTERNATIVE BUSINESS SOLUTION S.A., avec siège à Luxembourg, (R. C. B N° 87.196), constituée suivant acte notarié du 19 avril 2002, en voie de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gontran Stiernon, conseil économique, demeurant à B-1500 Halle.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Changement de la dénomination en EQUAL-PLUS S.A.
- 2) Changements statutaires au Conseil d'administration.
- 3) Augmentation du capital social et changement de la valeur nominale des actions, avec modifications afférentes des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en EQUAL-PLUS S.A., et de donner la teneur suivante à l'article 1^{er}:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EQUAL-PLUS S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Messieurs Gontran Stiernon et Philippe de Smedt comme administrateurs et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat et fixe le nombre des administrateurs à 4:

Sont nommés nouveaux administrateurs:

1) Monsieur Benoît Marquet, administrateur de société, demeurant à Alpharetta GA 30022 au 3345 Arborwoods Drive (Etats-Unis),

2) Monsieur Henri Eberhardt, administrateur de société, demeurant à Atlanta GA 30022 au 3345 Arborwoods Drive (Etats-Unis),

3) Monsieur Thierry Quinot, administrateur de société, demeurant à Evrehailles B 5530 Belgique au 12, chemin de Niersant.

4) Est confirmé comme administrateur:

Monsieur Marc Massart, consultant en informatique, demeurant à B-1440 Wauthier-Braine, Clos de Bois Suvage (Belgique).

L'assemblée générale confirme le mandat de Monsieur Marc Massart comme administrateur-délégué.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de deux cents euros (EUR 200,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,-), représenté par soixante actions d'une valeur nominale de cinq cent vingt euros (EUR 520,-) chacune.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cents Euros (EUR 31.200,-), divisé en soixante actions de cinq cent vingt euros (EUR 520,-) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ six cents euros.

Dont acte fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Stiernon, M. Massart, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2002, vol. 884, fol. 33, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 décembre 2002.

G. d'Huart.

00725/207/ 69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

YOULA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-2537 Luxembourg, 1, rue Sigismond.

H. R. Luxembourg B 49.425.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung vom 16. Juli 1999

Die Gesellschafterinnen erteilen Frau Marie-Josée Lachenmeier, Geschäftsführerin der Gesellschaft, vollkommene Entlastung was die Erfüllung ihres Mandates als Geschäftsführerin der Gesellschaft angeht.

Luxemburg, den 16. Juli 1999.

E. Briche / H. Lachenmeier

Die Geschäftsführerin Marie-Josée Lachenmeier erteilt der Gesellschafterin Frau Hélène Lachenmeier Mandat die Gesellschaft zu vertreten.

Luxemburg, den 16. Juli 1999.

M.-J. Lachenmeier.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(00881/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

BUSINESS 21 S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 74.290.

DISSOLUTION

Le bilan de clôture au 27 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

L'assemblée approuve les comptes clôturés le 27 décembre 2002, desquels il ressort qu'il n'y a pas de solde de liquidation et dès lors aucune répartition à opérer entre les actionnaires.

L'assemblée donne décharge définitive et sans réserves au liquidateur pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme BUSINESS 21 S.A., en liquidation, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation.

Les livres et les documents sociaux seront conservés au siège de la société durant un délai légal de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 51, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

BILAN

<i>Actif</i>	27.12.2002
	en EUR
A. Capital souscrit non versé	0,00
dont appelé	0,00
B. Frais d'établissement	0,00
C. Actif immobilisé	0,00
I. Immobilisations incorporelles	0,00
II. Immobilisations corporelles	0,00
III. Immobilisations financières	0,00
D. Actif circulant	
I. Stocks	0,00
II. Créances	0,00
III. Valeurs mobilières	0,00
IV. Avoirs en banque, chèques et encaisse	0,00
E. Comptes de régularisation	0,00
F. Perte de l'exercice	0,00
<i>Passif</i>	
A. Capitaux propres	
I. Capital souscrit	0,00
II. Prime d'émission	0,00
III. Réserve de réévaluation	0,00
IV. Réserves	0,00
V. Résultats reportés	0,00
B. Provisions pour risques et charges	0,00
C. Dettes	0,00
D. Comptes de régularisation	0,00
E. Bénéfice de l'exercice	0,00

COMPTE DE PERTES ET PROFITS (EN EUR) AU 27.12.2002

<i>A. Charges</i>	
Charges brutes (si somme A1 A2 moins B1 à B4 positive)	
1. Réduction de valeur sur stocks	0
2. a) Charges de matière premières et consommables	0
b) Autres charges externes	0
3. Frais de personnel	0,00
4. a) Corrections de valeur sur frais d'étab., immob., corp. et incorp.	0,00
b) Corrections de valeur sur éléments d'actif circulant	0,00
5. Autres charges d'exploitation	143,00
6. Corrections de valeur sur immob. financières et valeurs mobilières	0,00
7. Intérêts et charges assimilées	0,00
8. Impôts sur le résultat concernant les activités ordinaires	0,00
9. Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	0,00
10. Charges exceptionnelles	0,00

11. Impôt sur le résultat exceptionnel	0,00
12. Autres impôts	0,00
13. Bénéfice de l'exercice	0,00
	143,00

B. Produits

Produits bruts	0,00
5. Produits provenant de participations	0,00
6. Produits provenant d'autres valeurs mobilières	0,00
7. Autres intérêts et produits assimilés	0,00
8. Résultat provenant activités ordinaires, après impôts	0,00
9. Produits exceptionnels	0,00
10. Perte de l'exercice	143,00
	143,00

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE (EN EUR)

A. Bénéfice (Perte) à affecter		-51.672,77
1. Bénéfice (perte) de l'exercice	-143,00	
2. Bénéfice (perte) reportée des exercices préc.	-51.529,77	
B. Prélèvement sur capitaux propres		60.000,00
1. sur le capital et primes d'émission	60.000,00	
2. sur les réserves	0,00	
C. Dotation aux réserves (-)		0,00
1. à la réserve légale	0,00	
2. à la réserve spéciale - Impôt Fortune	0,00	
3. aux autres réserves	0,00	
D. Résultat à reporter (report à nouveau)		140,00
1. Bénéfice à reporter (-)	0,00	
2. Perte à reporter (+)	140,00	
E. Intervention d'associés dans la perte		0,00
F. Bénéfice à distribuer (-)		-8.467,23
1. Rémunération du capital (dividendes)	0,00	
2. Administrateurs (tantièmes)	0,00	
3. Autres	-8.467,23	
	Solde	0,00

Conseil d'Administration

1. Marc Schintgen, Hesperange
2. Ingrid Hoolants, Soetrich
3. Sylvie Allen-Petit, Syren

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 46, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00770/777/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

DONNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange.

R. C. Luxembourg B 52.482.

L'an deux mille deux, le neuf décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme DONNA S.A., avec siège à L-4735 Pétange, (R. C. B N° 52.482), constituée suivant acte notarié en date du 19 août 1998, publié au Mémorial C N° 628 du 9 décembre 1995.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 13 mars 1998, publié au Mémorial C n° 445 du 19 juin 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à Bergem

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de deux millions de francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.
3. Décision concernant les résultats de l'exercice.
4. Décharge à l'administrateur et au commissaire aux comptes sortant.
5. Démission de Monsieur Surinder Kumar Grover en tant qu'administrateur.
6. Nomination de Monsieur Samit Chattopadhyay comme nouvel administrateur.
7. Conversion du capital social de Luf en Euro.
8. Augmentation du capital social de EUR 421,30 pour le porter de son montant actuel de EUR 49.578,70 à EUR 50.000,- par incorporation de réserve.
9. Modification afférente de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les 4 premiers points de l'ordre du jour ont été débattus en dehors de la présence du notaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Surinder Kumar Grover en tant qu'administrateur. Elle nomme en son remplacement Monsieur Samit Chattopadhyay, commerçant, demeurant à c/o Mantu Lal Chatterjee, Vill & P.O. Ardhagram, Bankura, 7222143, West Begal, India.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital de Luf en Euro.
Le capital social est fixé à EUR 49.578,70.
L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 421,30 (par incorporation de réserves), pour le porter de son montant actuel de EUR 49.578,70 à EUR 50.000,- représenté par 2.000 actions de EUR 25,- chacune.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 alinéa 1^{er} aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à quatre cent quatre-vingt-quinze euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Wagner, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2002, vol. 884, fol. 29, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 décembre 2002.

G. d'Huart.

00726/207/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

TREND INVESTMENT AND CONSULTING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1251 Luxemburg, 15, avenue du Bois.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwei, am dreizehnten Dezember vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit Amtssitz in Pétange.

Sind erschienen:

1.- Herr Stefan Hahne, Börsen-, Versicherungs- und Finanzmakler, wohnhaft in D-64711 Erbach, Alter Weg 24 - Brunnenhof

2.- Jean Noesen, administrateur de sociétés, wohnhaft in L-8365 Hagen, 86, rue Principale.

Welche Komparenten erklärten hiermit eine Aktiengesellschaft gründen zu wollen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

Art. 1. Es wird unter den Komparenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Aktiengesellschaft gegründet, unter der Bezeichnung TREND INVESTMENT AND CONSULTING S.A.

Art. 2. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung von Dienstleistungen (prestations de services) jeglicher Art für Gesellschaften, ob sie der Gruppe der Muttergesellschaft angehören oder nicht sowie die Wirtschaftsberatung, die Vermittlung zwischen Kunden und Banken oder Finanzinstituten, die Unterstützung der Kunden bei Verhandlungen mit Banken, Versicherungen und Immobiliengesellschaften.

Tätigkeitsbereiche sind zudem die Vermarktung in jeglichem Sinne von Patenten, Marken und Lizenzen für Drittgesellschaften.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, und Versicherungsgeschäfte tätigen, sowie alle Immobiliengeschäfte, die direkt oder indirekt an den Gesellschaftszweck gebunden sind oder dessen Verwirklichung erleichtern.

Sie kann sich auch an anderen im In- und Ausland bestehenden oder zu gründenden Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, sei es durch Einbringen von Wirtschaftsgütern, durch Fusion, durch Zeichnen von Aktien oder Anteilscheinen oder auf irgendeine sonstige Art und Weise.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital wird auf 31.000,- EUR (einunddreißigtausend Euro) festgesetzt, eingeteilt in 100 (einhundert) Aktien mit einem Nennwert von je 310,- EUR (dreihundertzehn Euro), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

Art. 6. Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen. Die Amtszeit der genannten Personen darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um das Funktionieren der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Generalversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er scheidungsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlags mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die Arbeit der täglichen Gesellschaftsgeschäfte- und verwaltung ganz oder teilweise sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Verwaltung einem oder mehreren Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und/oder Bevollmächtigten übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Gesellschaft kann alle diese Verbindlichkeiten durch die Einzelunterschrift des Administrateur-Délégué oder die gemeinsame Unterschrift von zwei Administrateurs eingehen.

Art. 8. Das tadellose Funktionieren der Gesellschaft wird von einem Commissaire aux comptes überwacht. Die Amtszeit der genannten Person darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Art. 9. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die jährliche Generalversammlung tritt automatisch am dritten Donnerstag des Monats Mai um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen Ort zusammen, der in den Einberufungen zu erscheinen hat. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

Art. 11. Um an der Generalversammlung der Aktionäre teilnehmen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien letztere fünf volle Tage vor dem festgelegten Sitzungstag hinterlegen.

Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen, der selbst nicht Aktionär zu sein braucht.

Art. 12. Die Generalversammlung der Aktionäre ist mit den weitesten Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchführen oder ratifizieren zu können. Sie beschließt auch über die Verwendung des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und verteilbare Reserven zur Rückzahlung des Gesellschaftskapitals zu benutzen, ohne dass das Nennkapital hierdurch vermindert wird.

Art. 13. Bei allen anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten, unterwerfen sich die vertragsschließenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.

2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2003 statt.

Zeichnung der Aktien

Sodann wurden die Aktien von den Erschienenen wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Stephan Hahne, vorbezeichnet, neunundneunzig Aktien	99
2.- Herr Jean Noesen, vorbezeichnet, eine Aktie	1
Total: einhundert Aktien	<u>100</u>

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft die Summe von 31.000,- EUR (einunddreißigtausend Euro) ab heute zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird auf circa tausend Euro abgeschätzt.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

I.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wurde auf drei festgesetzt. Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

- 1.- Herr Stefan Hahne, Versicherungs- und Finanzmakler, wohnhaft in D-64711 Erbach, Alter Weg 24 - Brunnenhof
- 2.- Herr Dennis Rose, Unternehmensberater, wohnhaft in D-81679 München, Destouchesstr. 67A
- 3.- Herr Jean Noesen, administrateur de sociétés, wohnhaft in L-8365 Hagen, 86, rue Principale

II.- Administrateur-Délégué wird Herr Stefan Hahne. Der Administrateur-Délégué darf die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift verpflichten.

III.- Die Zahl der Kommissare wird auf einen festgesetzt. Zum Kommissar wurde ernannt:

ASSOCIATED CONSULTING PARTNERS S.A. 15, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

IV.- Das Mandat der hiervor genannten Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

V.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 15, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Pétange, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompargenten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Hahne, J. Noesen, D. Rose, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2002, vol. 884, fol. 37, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 31 décembre 2002.

G. d'Huart.

(00728/207/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

EVP HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 12, rue du Fort Wallis.

L'an deux mille deux, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme EVP HOLDING LUXEMBOURG S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 1^{er} octobre 1999, publié au Mémorial C page 45338 de 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Changement de l'adresse du siège social.
- 2) Suppression de la valeur nominale des actions.

- 3) Conversion du capital de USD en Euro.
- 4) Augmentation du capital à concurrence de EUR 66.470,- pour le porter de son montant actuel de EUR 33.530,- à EUR 100.000,-.
- 5) Fixation de la valeur nominale à EUR 100,-.
- 6) Souscription et libération de cette augmentation de capital.
- 7) Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'adresse du siège de la société est transférée au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la devise du capital en Euro et de supprimer la valeur nominale des actions. Le capital social est fixé à trente-trois mille cinq cent trente euros (EUR 33.530,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de EUR 66.470,- pour le porter de son montant actuel de trente-trois mille cinq cent trente euros (EUR 33.530,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-) par la création et l'émission de actions, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes.

Quatrième résolution

Ces nouvelles actions ont été souscrites par EUROCONSEIL S.A., représentée par Monsieur Romain Zimmer, pré-nommé, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription.

Ces actions nouvellement émises et souscrites ont été libérées intégralement par un versement en numéraire de sorte que la somme de soixante-six mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 66.470,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

La valeur nominale de l'action est fixée à cent euros (EUR 100,-).

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il y a lieu de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 3. Alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en mille actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Zimmer, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 2002, vol. 884, fol. 11, case 3. – Reçu 664,70 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 décembre 2002.

G. d'Huart.

(00730/207/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

TEKUBI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 39.515.

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TEKUBI HOLDING S.A. avec siège social à L-3333 Hellange, 63, route de Bettembourg.

constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 14 janvier 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de 1992 page 15244, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 16 mars 1992, publié au Mémorial C de 1992 page 19427,

inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sous le numéro B 39.515.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dieter Grozinger de Rosnay, juriste, demeurant à Luxembourg et désigne comme secrétaire Madame Sylvie Portenseigne, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco Fritsch, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de la commune de Hellange à la commune de Luxembourg et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2.- Fixation du siège social de la société à l'adresse suivante:

105, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

3.- Nomination jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2007 de Monsieur Marco Fritsch, juriste, demeurant à Luxembourg, de Monsieur Dieter Grozinger de Rosnay, juriste, demeurant à Luxembourg et de Madame Christine Schmitt, employée privée, demeurant à F-Metz, comme nouveaux administrateurs et de Madame Corinne Parmentier, Maître en sciences de gestion, demeurant à F-Thionville, comme nouveau commissaire.

4.- Conversion du capital social de quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-) représenté par trente (30) actions ayant chacune une valeur nominale de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) en trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-huit cents (EUR 371.840,28).

5.- Augmentation du capital social dans le cadre de cette conversion à concurrence de cent cinquante-neuf euros et soixante-douze cents (EUR 159,72) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-huit cents (EUR 371.840,28) à celui de trois cent soixante-douze mille euros (EUR 372.000,-) par versement en numéraire fait par les actionnaires existants proportionnellement à leur part détenue dans le capital social.

6.- Fixation de la valeur nominale des actions émises à douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) par action et fixation du nombre des actions à trente (30) actions représentant l'entière du capital social.

7.- Autorisation au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité de la société en euros à partir du 1^{er} janvier 2002.

8.- Adaptation de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent soixante douze mille euros (EUR 372.000,-). Il est représenté par trente (30) actions ayant chacune une valeur nominale de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-).»

9.- Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des administrateurs.»

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de la commune de Hellange à la commune de Luxembourg et de modifier en conséquence l'article 2 premier alinéa des statuts en insérant un alinéa 2 pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité au Luxembourg par décision du conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le siège social de la société à l'adresse suivante: 105, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme, en remplacement des anciens administrateurs dont le mandat est arrivé à échéance, comme nouveaux administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2007:

1.- Monsieur Marco Fritsch, juriste, demeurant à Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

2.- Monsieur Dieter Grozinger de Rosnay, juriste, demeurant à Luxembourg, 105, Val Sainte Croix,

3.- Madame Christine Schmitt, employée privée, demeurant à F-57070 Metz, 43bis, rue des 3 Evêchés

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer en remplacement de l'ancien commissaire aux comptes dont le mandat est venu à échéance comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2007:

Madame Corinne Parmentier, Maître en sciences de gestion, demeurant à F-57100 Thionville, 4, rue de la Paix.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social actuellement fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-) représenté par trente (30) actions ayant chacune une valeur nominale de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) en trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-huit cents (EUR 371.840,28).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante-neuf euros et soixante-douze cents (EUR 159,72) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-huit cents (EUR 371.840,28) à celui de trois cent soixante-douze mille euros (EUR 372.000,-) par versement en numéraire fait par les actionnaires existants proportionnellement à leur part détenue dans le capital social.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de fixer la valeur nominale des actions émises à douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) par action et de fixer le nombre des actions à trente (30) actions représentant l'entière du capital social.

Septième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et pour veiller à la tenue de la comptabilité de la société en euros à partir du 1^{er} janvier 2002.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-douze mille euros (EUR 372.000,-). Il est représenté par trente (30) actions ayant chacune une valeur nominale de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-).»

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des administrateurs.»
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. Grozinger de Rosnay, S. Portenseigne, M. Fritsch, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2002, vol. 354, fol. 43, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 décembre 2002.

H. Beck.

(00734/201/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

TEKUBI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 39.515.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2003.

H. Beck.

(00735/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ENEL FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 60.086.

In the year two thousand and two, on the twenty-fifth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ENEL FINANCE INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its corporate seat at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, registered in the commercial register under section B number 60.086, incorporated by notarial deed on the 3rd of July 1997, published at the Mémorial C 583, dated October 24, 1997 and whose bylaws have been amended by notarial deeds of:

- August 22, 1998 published at the Mémorial C number 388 dated May 28, 1988;
- October 20, 1999 published at the Mémorial C number 10 dated January 5, 2000;
- February 23, 2000 published at the Mémorial C number 436 dated June 20, 2000;
- December 22, 2000 published at the Mémorial C number 810 dated September 26, 2001;
- March 14, 2001, published at the Mémorial C number 1051 dated November 22, 2001;
- December 14, 2001, published at the Mémorial C number 677 dated May 2, 2002.

The meeting is chaired by Mr Giancarlo Pescini, manager, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Olivier Ferres, consultant, residing in Nospelt.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Philippe Drescher, consultant, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the Corporation, presently fixed at one hundred million six hundred twenty-nine thousand Euro (EUR 100,629,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase to the extent of one billion two hundred ninety-one million two hundred seventy-one thousand two hundred thirty Euro (EUR 1,291,271,230.-) in order to raise it from its present amount of one hundred million six hundred twenty-nine thousand Euro (EUR 100,629,000.-) to one billion three hundred ninety-one million nine hundred thousand two hundred thirty Euro (EUR 1,391,900,230.-) by the issue of one hundred twenty-nine million one hundred twenty-seven thousand one hundred twenty-three (129,127,123) new shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Agreement by the existing shareholders to the following subscriptions:

<i>Subscribers</i>	<i>Number of New shares</i>
ENEL PRODUZIONE S.p.A., ninety-six million eight hundred forty-five thousand three hundred forty-two	96,845,342
ENEL DISTRIBUZIONE S.p.A., thirty-two million two hundred eighty-one thousand seven hundred eighty-one	32,281,781
Total: one hundred twenty-nine million one hundred twenty-seven thousand one hundred twenty-three	129,127,123

3. Subscription and full payment of the one hundred twenty-nine million one hundred twenty-seven thousand one hundred twenty-three (129,127,123) new shares by contribution in kind of one million (1,000,000) shares, with nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, representing one hundred per cent (100%) of the shares of ENEL IRELAND FINANCE LIMITED, an Irish company, with registered office at 5th Floor, 25-28 Adelaide Rd, Dublin 2, Ireland, and registered under number 351332, at the value of one billion two hundred ninety-one million two hundred seventy-one thousand two hundred thirty-two Euro (EUR 1,291,271,232.-).

4. Allocation of the excess amount of two Euro (EUR 2,) to the legal reserve.

5. Amendment of article 5 of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

'Art. 5. Capital-Shares and share certificate.

The subscribed capital of the Corporation is set at one billion three hundred ninety-one million nine hundred thousand two hundred thirty Euro (EUR 1,391,900,230.-) divided into one hundred thirty-nine million one hundred ninety thousand and twenty-three (139,190,023) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share.'

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the capital to the extent of one billion two hundred ninety-one million two hundred seventy-one thousand two hundred thirty Euro (EUR 1,291,271,230.-) in order to raise it from its present amount of one hundred million six hundred twenty-nine thousand Euro (EUR 100,629,000.-) to one billion three hundred ninety-one million nine hundred thousand two hundred thirty Euro (EUR 1,391,900,230.-) by the issue of one hundred twenty-nine million one hundred twenty-seven thousand one hundred twenty-three (129,127,123) new shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The meeting resolved to agree to the following subscriptions:

<i>Subscribers</i>	<i>Number of New shares</i>
ENEL PRODUZIONE S.p.A., ninety-six million eight hundred forty-five thousand three hundred forty-two	96,845,342
ENEL DISTRIBUZIONE S.p.A., thirty-two million two hundred eighty-one thousand seven hundred eighty-one	32,281,781
Total: one hundred twenty-nine million one hundred twenty-seven thousand one hundred twenty-three	129,127,123

Third resolution

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon ENEL PRODUZIONE S.p.A., prenamed, declared to subscribe to ninety-six million eight hundred forty-five thousand three hundred forty-two (96,845,342) new shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share and have them fully paid up by contribution in kind of seven hundred fifty thousand (750,000) shares, with nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, representing seventy-five per cent (75%) of the shares of ENEL IRELAND FINANCE LIMITED, an Irish company, with registered office at 5th Floor, 25-28 Adelaide Rd, Dublin 2, Ireland, and registered under number 351332, (the 'Contributed Company'), which are hereby transferred to and accepted by the Corporation at the value of nine hundred sixty-eight million four hundred fifty-three thousand four hundred twenty-four Euro (EUR 968,453,424.-).

Thereupon ENEL DISTRIBUZIONE S.p.A., prenamed, declared to subscribe to thirty-two million two hundred eighty-one thousand seven hundred eighty-one (32,281,781) new shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-)

per share and have them fully paid up by contribution in kind of two hundred fifty thousand (250,000) shares, with nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, representing twenty-five per cent (25%) of the shares of ENEL IRELAND FINANCE LIMITED, prenamed, which are hereby transferred to and accepted by the Corporation at the value of three hundred twenty-two million eight hundred seventeen thousand eight hundred and eight Euro (EUR 322,817,808.-).

The total contribution value of which is declared by the Contributed Company to be of one billion two hundred ninety-one million two hundred seventy-one thousand two hundred thirty-two Euro (EUR 1,291,271,232.-), and which valuation is accepted by the Corporation, has been audited by an independent auditor, ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, 'réviseurs d'entreprises', with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, in accordance with Article 26-1 of the law on commercial companies, which report concludes as follows:

Conclusion:

Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the 1,000,000 shares of ENEL IRELAND FINANCE LIMITED to be contributed, which corresponds at least in number and nominal value to the 129,127,123 shares of EUR 10.- each, hence a total consideration of EUR 1,291,271,230.-.

ERNST & YOUNG S.A.

Réviseurs d'entreprises

Prementioned report, being initialled ne varietur shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The meeting resolved to allocate the excess amount of two EUR (EUR 2.-) to the legal reserve.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the article 5 of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

'Art. 5. Capital - Shares and share certificate

The subscribed capital of the Corporation is set at one billion three hundred ninety-one million nine hundred thousand two hundred thirty Euro (EUR 1,391,900,230.-) divided into one hundred thirty-nine million one hundred ninety thousand and twenty-three (139,190,023) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share.'

Variable rate capital tax exemption request

Insofar the contribution in kind consists of one hundred per cent (100%) of the shares of a company incorporated in the European Union (Irish company) to another company incorporated in the European Union (Luxembourg company), the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, all of whom are known to the notary by its Surname, Christian names, civil status and residence, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ENEL FINANCE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg (la «Société»), inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 60.086, créée par acte notarié le 3 juillet 1997, publié au Mémorial C 583, daté du 24 octobre 1997 et dont les statuts ont été modifiés par actes notariés du:

- 22 août 1998, publié au Mémorial C numéro 388 du 28 mai 1988;
- 20 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 10 du 5 janvier 2000;
- 23 février 2000, publié au Mémorial C numéro 436 du 20 juin 2000;
- 22 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 810 du 26 septembre 2001;
- 14 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 1051 du 22 novembre 2001;
- 14 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 677 du 2 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giancarlo Pescini, manager, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Philippe Drescher, consultant, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés- et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cent millions six cent vingt-neuf mille Euro (EUR 100.629.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un milliard deux cent quatre-vingt-onze millions deux cent soixante et onze mille deux cent trente Euro (EUR 1.291.271.230,-) en vue de le porter de son montant actuel de cent millions six cent vingt-neuf mille Euro (EUR 100.629.000,-) à un milliard trois cent quatre-vingt-onze millions neuf cent mille deux cent trente Euro (EUR 1.391.900.230,-) par la création et l'émission de cent vingt-neuf millions cent vingt-sept mille cent vingt-trois (129.127.123) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Approbation des souscriptions suivantes:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre de nouvelles actions</i>
ENEL PRODUZIONE S.p.A., quatre-vingt-seize millions huit cent quarante-cinq mille trois cent quarante-deux.	96.845.342
ENEL DISTRIBUZIONE S.p.A., trente-deux millions deux cent quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingt-un	32.281.781
Total: cent vingt-neuf millions cent vingt-sept mille cent vingt-trois	129.127.123

3) Souscription et libération intégrale des cent vingt-neuf millions cent vingt-sept mille cent vingt-trois (129.127.123) nouvelles actions par apport en nature de un million (1.000.000) d'actions, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant cent pour cent (100%) des actions d'une société irlandaise, ENEL IRELAND FINANCE LIMITED, avec siège social à 5th Floor, 25-28 Adelaide Rd, Dublin 2, Irlande, et enregistrée sous le numéro 351332, à la valeur d'un milliard deux cent quatre-vingt-onze millions deux cent soixante et onze mille deux cent trente-deux Euro (EUR 1.291.271.232,-).

4) Affectation de l'apport excédentaire de deux Euro (EUR 2,-) à la réserve légale.

5) Modification afférente de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Capital - Actions et certificat d'actions

Le capital social est fixé à un milliard trois cent quatre-vingt-onze millions neuf cent mille deux cent trente Euro (EUR 1.391.900.230,-) représenté par cent trente-neuf millions cent quatre-vingt-dix mille vingt-trois (139.190.023) actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune, libérées intégralement.»

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un milliard deux cent quatre-vingt-onze millions deux cent soixante et onze mille deux cent trente Euro (EUR 1.291.271.230,-) en vue de le porter de son montant actuel de cent millions six cent vingt-neuf mille Euro (EUR 100.629.000,-) à un milliard trois cent quatre-vingt-onze millions neuf cent mille deux cent trente Euro (EUR 1.391.900.230,-) par la création et l'émission de cent vingt-neuf millions cent vingt-sept mille cent vingt-trois (129.127.123) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter les souscriptions suivantes:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre de nouvelles actions</i>
ENEL PRODUZIONE S.p.A., quatre-vingt-seize millions huit cent quarante-cinq mille trois cent quarante-deux.	96.845.342
ENEL DISTRIBUZIONE S.p.A., trente-deux millions deux cent quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingt-un	32.281.781
Total: cent vingt-neuf millions cent vingt-sept mille cent vingt-trois	129.127.123

Troisième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

Est ensuite intervenue aux présentes, ENEL PRODUZIONE S.p.A., prénommée, laquelle déclare souscrire à quatre-vingt-seize millions huit cent quarante-cinq mille trois cent quarante-deux (96.845.342) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de dix Euro (EUR 10,-), par apport en nature de sept cent cinquante mille (750.000) actions d'une valeur nominale un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées, représentant soixante-quinze pour cent (75%) des actions de ENEL IRELAND FINANCE LIMITED, une société irlandaise, avec siège social à 5th Floor, 25-28 Adelaide Rd, Dublin 2, Ireland, et enregistrée sous le numéro 351332, lequel apport a été transféré à et accepté par la Société; la valeur de cet apport en nature étant déclaré par la Société Apporteuse, être de neuf cent soixante-huit millions quatre cent cinquante-trois mille quatre cent vingt-quatre Euro (EUR 968.453.424,-).

Est ensuite intervenue aux présentes, ENEL DISTRIBUZIONE S.p.A., prénommée, laquelle déclare souscrire à trente-deux millions deux cent quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingt une (32.281.781) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de dix Euro (EUR 10,-), par apport en nature de deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées, représentant vingt-cinq pour cent (25%) des actions de ENEL IRELAND FINANCE LIMITED, prénommée, lequel apport a été transféré à et accepté par la Société; la valeur de cet apport en nature étant déclaré par la Société Apporteuse, être de trois cent vingt-deux millions huit cent dix-sept mille huit cent huit Euro (EUR 322.817.808).

La valeur totale de l'apport acceptée par la Société et telle que déclarée par la Société Apportée d'un montant total de un milliard deux cent quatre-vingt-onze millions deux cent soixante et onze mille deux cent trente-deux Euro (EUR 1.291.271.232,-) a été vérifiée par un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the 1,000,000 shares of ENEL IRELAND FINANCE LIMITED to be contributed, which corresponds at least in number and nominal value to the 129,127,123 shares of EUR 10.- each, hence a total consideration of EUR 1,291,271,230.-.

ERNST & YOUNG

Réviseurs d'entreprises»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'affecter l'apport excédentaire de deux Euro (EUR 2,-) à la réserve légale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de reformuler l'article 5 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

«Art. 5. Capital - Actions et certificat d'actions

Le capital social est fixé à un milliard trois cent quatre-vingt-onze millions neuf cent mille deux cent trente Euro (EUR 1.391.900.230,-) représenté par cent trente-neuf millions cent quatre-vingt-dix mille vingt-trois (139.190.023) actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune, libérées intégralement.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en cent pour cent (100%) des actions d'une société ayant son siège social dans l'Union Européenne (société irlandaise) à une autre société ayant son siège, social dans l'Union Européenne (société luxembourgeoise), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cent Euro (EUR 6.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Pescini, O. Ferres, J.-P. Drescher, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 8, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00775/211/256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ENEL FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 60.086.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(00776/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

MEDICOPOLIS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8190 Kopstal, 67, rue Schmitz.
R. C. Luxembourg B 14.948.

L'an deux mille deux, le onze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jacques Rojat, administrateur de sociétés, demeurant à Kopstal, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué, de la société anonyme MEDICOPOLIS S.A.H., avec siège à Luxembourg, (R. C. B 14.948), constituée suivant acte notarié du 3 mai 1977, publié au Mémorial C N° 185 du 30 août 1977.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 5 août 1988, publié au Mémorial C page 14043/88.

Lequel comparant a déclaré au notaire d'acter le transfert du siège social de Luxembourg à L-8190 Kopstal, 67, rue Schmitz, et de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. Première phrase. Le siège social est établi à Kopstal. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à quatre cent quatre-vingt-quinze euros.

Dont acte, fait et passé à Kopstal, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu de Nous, notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Rojat, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2002, vol. 884, fol. 42, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 31 décembre 2002.

G. d'Huart.

(00729/207/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

G.P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 70.425.

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme G.P.S. S.A. avec siège social à L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 679 du 10 septembre 1999,

inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 70.425.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Fritsch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Fritsch, comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dieter Grozinger de Rosnay, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Suppression de la valeur nominale.
- 2.- Décision de modifier la devise d'expression du capital social en euro de sorte que le capital social s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence du montant de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par un prélèvement à concurrence de ce montant sur les réserves libres de la société.
- 4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action.
- 5.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la devise d'expression du capital social en euro, de sorte que le capital social s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide une augmentation du capital social à concurrence du montant de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par un prélèvement à concurrence de ce montant sur les réserves libres de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et intégralement libérées.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Fritsch, R. Fritsch, D. Grozinger De Rosnay, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2002, vol. 354, fol. 43, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2003.

H. Beck.

(00736/201/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

G.P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 70.425.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2003.

H. Beck.

(00737/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

MARELLA PARTICIPATIONS ET FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.754.

—

Le bilan au 15 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2003, vol. 578, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(00794/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 68.213.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(00738/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

HIDARI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 27.245.

L'an deux mille deux, le douze décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HIDARI HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 27.245, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, page 3788 de 1988.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eddy Patteet, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant à Eischen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.626.256 (deux millions six cent vingt-six mille deux cent cinquante-six) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 24.790.000,- (vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 65.104.000,- (soixante-cinq millions cent quatre mille euros) à EUR 40.314.000,- (quarante millions trois cent quatorze mille euros), par remboursement aux actionnaires en réduisant la valeur de chaque action.

2. Modification afférente de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts.

3. Modification de la dernière phrase de l'article 1^{er} des statuts (durée) pour lui donner la teneur suivante:
«La durée en est indéterminée.»

4. Suppression de l'article 8 des statuts et renumérotation conséquente des articles qui suivent.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de 24.790.000,- (vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 65.104.000,- (soixante-cinq millions cent quatre mille euros) à EUR 40.314.000,- (quarante millions trois cent quatorze mille euros), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et par réduction de la valeur de chaque action.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à la réduction de la valeur de chaque action et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 40.314.000,- (quarante millions trois cent quatorze mille euros), représenté par 2.626.256 (deux millions six cent vingt-six mille deux cent cinquante-six) actions sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dernière phrase de l'article 1^{er} des statuts (durée) pour lui donner la teneur suivante:

«La durée en est indéterminée.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 8 des statuts et de renuméroter par conséquent les articles qui suivent. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Patteet, H. Janssen, J.-P. Van Keymeulen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 40, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00777/211/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

HIDARI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 27.245.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(00778/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

S.E.N.C. SMITH & NEPHEW S.à r.l. & Cies, Société en nom collectif.

Registered office: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 89.376.

In the year two thousand two, on the twenty-second of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. SMITH & NEPHEW S.à.r.l., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg;

2. SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG S.à.r.l., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg;

both here represented by Mrs Cornelia Mettlen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on November 22, 2002.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxy holder appointed Mr Patrick Van Hees, lawyer, residing in Messancy, Belgium, as secretary of the deed.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

That they are the sole actual partners of S.E.N.C. SMITH & NEPHEW S.à r.l. & Cies, a partnership established by deed of the undersigned notary on October 16th, 2002, in the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

All this having been declared, the partners, represented as stated hereabove, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The partners decide to amend article 8 of the Partnership's deed, which will henceforth read as follows:

«**Art. 8.** The Partnership is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Partnership in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Partnership's interest.

All powers not expressly reserved by Law or the Partnership's deed to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Partnership shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the partnership will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

If the managers are temporarily unable to act, the partnership's affairs can be managed by the sole partner or, in case the partnership has more than one partner, by the partners acting under their joint signatures.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.»

Second resolution

As a consequence of the above resolution, Mrs Lucy Fuller and Mr Antoine Vidts, current managers of the Partnership, are appointed as category A managers.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, Mr Thillens, Mr Ransquin and Mr Chapatte, current managers of the Partnership, are appointed as category B managers.

Fourth resolution

The partners decide to amend the article 11.4 of the partnership deed, which henceforth will be read as follows:

«**Art. 11.4:** On December 31 of each year, the management shall determine the Partnership profits, as well as the proportion of profits attributable to each partner (the «Partner's Profit Share») according to his interest in the Partnership. The partners will then decide between them the amount to be distributed to each partner, such amounts, if any, to be proportionate to and not to exceed in any case each Partner's Profit Share, unless unanimously agreed otherwise by the partners. Any profits which are not distributed will remain in the Partnership.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. SMITH & NEPHEW S.à.r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg,

2. SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG S.à.r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg,

Toutes deux ici représentés par Madame Cornelia Mettlen, juriste, demeurant à Luxembourg, aux termes de deux procurations sous seing privé délivrées le 22 novembre 2002.

Le mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en tant que secrétaire de l'acte.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés actuels de S.E.N.C. SMITH & NEPHEW S.à.r.l. & Cies, société en nom collectif, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 16 octobre 2002, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Après avoir exposé ce qui précède, les associés, représentés comme dit-est, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** La Société en nom collectif est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en Nom Collectif et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société en Nom Collectif sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société en nom collectif sera valablement engagée par la signature conjointe obligatoirement d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, Mme Fuller et Mr Antoine Vidts, gérants de la société en nom collectif, sont nommés gérants de catégorie A.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, Messieurs Chappate, Thillens et Ransquin, gérants de la société en nom collectif, sont nommés gérants de catégorie B.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 11.4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.4:** Le 31 décembre de chaque année, la gérance déterminera les bénéfices, et la proportion des bénéfices attribuable à chaque associé (la «Part d'Associé») en fonction de sa participation dans le capital social. Les associés termineront alors entre eux les montants à distribuer à chaque associé, ces montants, s'il en existe, ne devant en aucun cas excéder chaque Part d'Associé et devant être proportionnels à cette dernière, sauf accord unanime des associés. Tout bénéfice n'ayant pas fait l'objet d'une décision de distribution restera dans la société.»

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Mettlen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 137S, fol. 17, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2003.

J. Elvinger.

(00782/211/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

STRADA CHAUSSURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 81.115.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du vendredi 20 décembre 2002

Le 20 décembre 2002, au siège social de la société, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société STRADA CHAUSSURES, S.à r.l.

La séance est ouverte par Monsieur Maffei Luciano, associé-gérant technique.

La totalité des parts sociales est présente ainsi que le témoigne la liste de présence, qui après avoir été signée, restera annexée au présent procès-verbal.

Monsieur Maffei expose que la présente assemblée:

A. A pour ordre du jour:

1. La nomination de Madame Risch Sandra en tant que gérante administrative de la société STRADA CHAUSSURES, S.à r.l.

2. Divers.

B. Que la totalité des parts sociales est présente, et que les associés présents se reconnaissent dûment convoqués.

C. La présente assemblée, réunissant la totalité des parts sociales étant ainsi régulièrement constituée elle peut valablement délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Après discussion, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale nomme à l'unanimité Madame Risch Sandra comme gérante administrative de la société STRADA CHAUSSURES, S.à r.l.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

L. Maffei / S. Risch

Associés

Gérant technique / -

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(00798/832/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

MARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.782.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2003, vol. 578, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

MARE S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(00796/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

MARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.782.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 décembre 2002

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation comme nouvel administrateur de M. Augusto Mazzoli, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002:

Conseil d'administration

- MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Augusto Mazzoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

MARE S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00792/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP LUXEMBOURG GUSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 85.411.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 19 novembre 2002

L'Associé unique de la Société décide de nommer pour une durée illimitée M. Philippe de Bodt, demeurant au 65, rue de Stallestraat, B-1180 Brussel, Belgique, en tant que gérant de la Société, avec effet au 20 novembre 2002.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

- Monsieur Michel de Bodt, gérant,
- Monsieur Thierry Lenders, gérant,
- Monsieur Bernard Nicolas, gérant,
- Monsieur Lennart Stenke, gérant,
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen, gérant, et
- Monsieur Emile van Popering, gérant.

Pour Publication et Réquisition

WPP LUXEMBOURG GUSA, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00870/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SALOMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.425.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 décembre 2002

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Solange Velter, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

AACO, S.à r.l., 43, Parc Lésigny, L-5753 Frisange.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00793/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SALOMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.425.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2003, vol. 578, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliaire
Signatures

(00795/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

PHARMA/wHEALTH, Fonds Commun de Placement.

The Board of Directors of PHARMA/wHEALTH MANAGEMENT COMPANY S.A. (the «Management Company») has decided to amend the Prospectus of the PHARMA/wHEALTH investment fund (the «Fund») in order to reflect the following changes:

- a. termination, with effect from 31st December 2002, of the Investment Advisory Agreement with Medical Strategy Dr. Med. Fischer Michael + Fischer Hans;
- b. appointment, with effect from 1st March 2003, of ORIGIN CAPITAL MANAGEMENT, LLC as new Investment Adviser in replacement of Medical Strategy Dr. Med. Fischer Michael + Fischer Hans;
- c. modification of the provisions in relation to the Investment Adviser's Performance Fee as follows:
«The Performance Fee may be paid to the Investment Advisors only when and if the Specific Net Asset Value per Share reaches, at year end, a new high, compared to the high at the previous year end (the «High Water Mark») and only on the new excess appreciation over the said high at the end of the previous year for the Specific Net Asset Value per Share. The Specific Net Asset Value per Share will also be adjusted to reflect dividends and other distributions. The High Water Mark will be calculated separately for each Investment Advisor. In the event an Investment Advisor is replaced by a new Investment Advisor or that assets are shifted from one Investment Advisor to another Investment Advisor, the new Investment Advisor will not be bound by the High Water Mark relating to those assets he will manage. Thus, the first calculation of a Performance Fee for such new Investment Advisor will be made on the basis of 100% of the Specific Net Asset Value per Share at the moment of the attribution to the new Investment Advisor of those assets to be managed by the new Investment Advisor. Each Investment Advisor will be paid by the Management Company from the Fixed Fee and if appropriate, the Performance Fee as agreed upon in the advisory agreement executed with each Investment Advisor.»

Consequently to such changes, the existing Prospectus of the Fund, dated September 2001 will be replaced by an updated Prospectus, dated March 2003, available at the registered office of the Management Company.

The Unitholders of the Fund which do not agree with the proposed changes may have their units redeemed, without any fees, until 28th February 2003 at the net asset value per unit.

Luxembourg, 31st January 2003.

*By order of the Board of Directors
of the Management Company*

(00245/250/31)

ASIA NETWORK GROWTH FUND, Fonds Commun de Placement.

Notice of closing of liquidation

The liquidator of ASIA NETWORK GROWTH FUND (the «Fund») herewith announces that the liquidation procedure of the Fund, which has been put into liquidation with effect of November 14, 2002, has been closed on January 21, 2003.

The Board of Directors of the Management Company approves the audit report on the liquidation and the pay-out of the net liquidation value per unit which amounts to USD 3.57 per unit.

The pay-out of USD 3.57 per unit will be distributed by the liquidator to the unitholders entitled thereto on January 27, 2003. Any proceeds that cannot be distributed to persons entitled thereto for whatever reason, will be kept by the liquidator for a period of up to six months after the close of the liquidation procedure. After such period the amounts not distributed will be deposited on an escrow account at the Caisse des Consignations in Luxembourg for the benefit of those entitled thereto where these amounts will lapse if not claimed with the legal prescription period.

The records of the Fund concerning the accounting and the net asset value calculation shall be kept safe at BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., the former Custodian and the records concerning the transfer, registrar and domiciliary functions shall be kept safe at UNICO FINANCIAL SERVICES S.A., the former Domiciliary Agent for a period of at least five years.

The Board of Directors of

UKB FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

(00259/755/20)

POROS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 52.061.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 février 2003 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Divers.

I (00261/005/15)

Le Conseil d'Administration.

MARIFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 62.916.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 février 2003 à 11.00 au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002
- Affectation du résultat
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- Nominations statutaires
- Divers.

I (00144/000/16)

Le Conseil d'Administration.

KENORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.657.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 20 février 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

I (00239/755/17)

Le Conseil d'administration.

SIROS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.452.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 février 2003 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société conformément à l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

I (00244/005/16)

Le Conseil d'Administration.

HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered Office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.087.

As the Extraordinary General Meeting of Shareholders of HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS (the «Company») convened for 30th January 2003 could not validly deliberate on the proposed changes to the Articles of Incorporation of the Company for lack of quorum, shareholders are hereby reconvened to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, on 5th March, 2003 at 10.00 a.m. to deliberate and vote on the following agenda:

*Agenda:**I. First Extraordinary resolution*

Amendment of the Articles of Incorporation by adding or changing the provisions outlined below:

1. Amendment of the first paragraph of article 10 of the Articles of Incorporation to refer to the new date of the annual general meeting as being the last Friday in July at 11.00 a.m. Luxembourg time.
2. Amendment of article 25 of the Articles of Incorporation to read:
«The accounting year of the Company shall begin on 1st April in each year and terminate on 31st March of the following year.»

II. Second Extraordinary resolution

1. Amendment of the third paragraph of article 21 of the Articles of Incorporation by replacing the reference to 10% of the total number of shares in issue by a reference to a number of shares representing 10% of the net assets of any class.
2. Deletion of the fourth paragraph of article 11 of the Articles of Incorporation

No quorum is required for these Extraordinary Resolutions and the passing of these Extraordinary Resolutions requires the consent of a majority of two-thirds of the Shares represented at the Meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Holders of bearer Shares who wish to attend the Meeting or vote at the Meeting by proxy have to deposit their Share certificates with DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, not later than 26th February, 2003 at 5.00 p.m. The Shares so deposited will remain blocked until the day after the Meeting.

A letter to Shareholders and a draft of the restated Articles of Incorporation are available upon request at the registered office of the Company (Tel.: (00352) 45 90 3692/ Fax. (00352) 45 90 3331).

I (00137/755/33)

The Board of Directors.

X-COM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.468.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 18 février 2003 à 16.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2002;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Ratification de la nomination d'un administrateur par le conseil d'administration du 1^{er} mars 2002;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (00250/531/18)

Le Conseil d'Administration.

BIELEFELD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.748.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 février 2003 à 16.30 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1998, 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (00251/694/16)

Le Conseil d'Administration.

VALUE IN ACTION HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 75.548.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 février 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société conformément à l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

I (00255/005/16)

Le Conseil d'Administration.

FONTAINEBLEAU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.676.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 18 février 2003 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00262/005/16)

Le Conseil d'Administration.

**ORCADE S.A., Société Anonyme.
(anc. FINA. AVICENNE).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 77.410.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 18 février 2003 à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2002.
4. Démission et nomination d'un nouvel administrateur.
5. Divers.

I (00263/005/17)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE DU CAZEAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.483.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 18 février 2003 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2002.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00264/005/16)

Le Conseil d'administration.

THE SAILOR'S FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.503.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à une
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
se tenant au siège social le 28 février 2003 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Refonte totale des statuts de la société sans modification de la dénomination sociale (modification des articles 1, 2, 3, 5, 7, 8, 11, 12, 13, 16, 24, 25, 28, 29, 32, 33 et 36).

Une première assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour s'est déroulée le 27 janvier dernier, mais n'a pu délibérer valablement faute de quorum de présence suffisant. La présente assemblée décidera quelle que soit la proportion de capital présente ou représentée et les décisions seront adoptées à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de:

Pour le Luxembourg:
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

19-21, boulevard du Prince Henri
L-1724 Luxembourg

I (00258/755/23)

Pour l'Italie:
BANCA POPOLARE DI BERGAMO-CREDITO VARE-
SINO

Via Vittorio Veneto, 8
I-24122 Bergamo

Le Conseil d'Administration.

GOLDWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.609.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 20 février 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (00286/534/15)

Le Conseil d'Administration.

INDOCAM ASIAN PORTFOLIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 53.915.

The Shareholders are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on 3 March 2003 at 11.00 a.m. at the offices of CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A. with the following Agenda:

Agenda:

1. to approve the amendment of Article 29 of the articles of incorporation of IAP in its last paragraph in order to delete the following paragraph «The Corporation may not merge one of its Sub-Funds with a third party, Luxembourgish or not».
2. to approve and ratify the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg on 30 January 2003 and deposited with the Chancery of the District Court in Luxembourg.
3. to approve the merger of INDOCAM ASIAN PORTFOLIOS (the «IAP») with CREDIT AGRICOLE FUNDS («CAF»), a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg upon hearing
 - the report of the Directors of IAP in relation to the Merger Proposal; and
 - the audit reports prescribed by Article 266 of the Luxembourg law on commercial companies, on the effective day as defined in the Merger Proposal (the «Effective Day»).
4. to approve that CAF shall issue to the shareholders of IAP Hong Kong Sub-fund («IAP Hong Kong») without charge, shares without par value of CAF Hong Kong Portfolio (the «New Shares») (including fractional shares up to three decimal places) in accordance with the Merger Proposal in exchange for the contribution of all assets and liabilities of IAP, in registered form to the shareholders of IAP Hong Kong, on the basis of the shareholders' register of IAP on the Effective Day as defined in the Merger Proposal.
5. to approve that the New Shares will, in all cases be conducted at a one-to-one ratio: investors will receive one share of CAF Hong Kong Portfolio for each share they own of the IAP Hong Kong being merged.
The New Shares will, on the Effective Day, be issued at the net asset value per share of the CAF Hong Kong Portfolio prevailing on the Effective Day.
6. to accept that shareholders of Class A of IAP Hong Kong shall receive accumulation shares of Classic Sub-Class in the CAF Hong Kong. As all shareholders of Class B of IAP Hong Kong qualify as institutionals they shall receive accumulation shares of the Institutional Sub-Class in CAF Hong Kong.

If any investor would be reclassified by any competent authority as non-institutionals this would have as a consequence that the entire sub-class be submitted to the tax d'abonnement rate of 5 bp p.a.. Therefore, if it shall come to the attention of the Board of Directors that any investor in Class B does not or no longer qualify as institutionals such investor shall receive shares in Sub-Class C.

7. to take note that as from the Effective Day, all assets and liabilities of IAP shall be transferred to CAF into its Hong Kong Portfolio and for accounting purposes the operations of IAP will be considered as accomplished for the account of CAF Hong Kong Portfolio.
8. to take note that as a result of the Merger, IAP shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.
9. to take note that the shareholders of IAP shall automatically be registered in the share register of CAF and share confirmations relating to the registered shares of CAF Hong Kong Portfolio shall be sent out to all former shareholders of IAP confirming their new shareholding in CAF Hong Kong Portfolio.
10. to accept that upon request, registered share certificates of CAF Hong Kong Portfolio shall be issued by the Transfer Agent of CAF to the former shareholders of IAP so requesting in writing within 10 days from the Effective Day.
11. to accept that as from the Effective Day, shares of CAF Hong Kong Portfolio attributed to shareholders of IAP shall in all respects have the same rights as those of the relevant Portfolios of CAF issued thereafter, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits.
12. Miscellaneous

The Extraordinary General Meeting is validly constituted and shall validly decide on its agenda if at least one half of the issued shares are present or represented. The items 1) to 12) on the agenda of the Extraordinary General Meeting shall be passed at the majority of two thirds of the shares present or represented at the meeting and voting.

Proxies should be sent to CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A. at its address above to the attention of Mrs Céline Gutter fax: (+352) 4767 3781 by no later than 28 February 2003 or you may choose to send your proxies to the Hong Kong Representative office at 26/F One Exchange Square, Hong Kong.

If you have any questions about the merger, please contact your Financial Adviser.

Hong Kong Shareholders may contact the Hong Kong Representative for further details, at 26/F One Exchange Square, Hong Kong for the attention of Ms Rosanna Kung/ Ms Shirley Cheung or Ms Iris Chung at (00852) 2521 4231.

The following documents are made available free of charge to the shareholders at the registered office of Indocam Asian Portfolios or the Hong Kong Representative's office:

- (i) The merger proposal;
- (ii) the audited annual accounts of IAP at 31 December 1999, 31 December 2000 and 31 December 2001, unaudited semi-annual accounts as of 30 June 2002 and interim financial statements as of 1st October 2002;
- (iii) the audited annual accounts of CAF at 30 June 2000, 30 June 2001 and 30 June 2002;
- (iv) the reports of the Board of Directors of IAP and CAF, respectively, in accordance with Article 267 of the Law;
- (v) the special reports of the independent auditors of IAP and CAF respectively.

Made by the Board of Directors of the Company which accepts full responsibility for the accuracy of the information contained in this notice.

I (00257/755/72)

The Board of Directors.

PUTNAM INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.197.

The Shareholders of PUTNAM INTERNATIONAL FUND (the «Company») are inviting to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, on 17 February 2003 at 2.30 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation;
2. To approve the appointment of BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., represented by Messrs Guy Hornick, partner and Théo Limpach, senior manager, as the liquidator of the Company and to determine the powers of the liquidator;
3. To determine the date of the second extraordinary general meeting of Shareholders with on the agenda of such meeting to receive the report of the auditor and of the liquidator, to discharge the liquidator, the directors and the auditors, and to close the liquidation.

All Shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company.

To be valid, a form of proxy, available at the registered office of the Company, must be lodged with the Company at its registered office for the attention of Mrs Anne-Pascale Debouille, KREDIETRUST LUXEMBOURG, Investment Funds Department, 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, at your earliest convenience but in any case prior to February 14, 2003 at 11.00 a.m.

It should be noted that issued and redemptions will be suspended following and subject to the resolution of the Shareholders approving the liquidation of the Company. Shareholders may continue to redeem their Shares up to 12.00 a.m. on the date of the Extraordinary General Meeting on 17 February 2003.

A provision for liquidation costs of USD 110,000.- has been made and is reflected in the net asset value per Share.

In order to take part in the Extraordinary General Meeting the owners of bearer Shares must deposit their Shares certificates at the latest on February 10, 2003 at the registered office of the Company.

The quorum required by law not having been reached at a first extraordinary general meeting of Shareholders held on 30 December 2002, the first bis Extraordinary General Meeting of Shareholders shall validly vote on the points of the agenda, no matter what portion of the share capital of the Company will be present or represented at such meeting. The items on the agenda shall be passed at a two-thirds majority of the shares present or represented at the meeting and voting.

II (00063/755/35)

The Board of Directors.

EAST PARTNERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 33.655.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 12 février 2003 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00078/534/15)

Le Conseil d'Administration.

FORCHIM, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 6.398.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 février 2003 à 11.30 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (00080/000/14)

Le Conseil d'administration.

PROMO NORD-SUD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.578.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra extraordinairement le mardi 11 février 2003 à 14.30 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration
- Rapports du Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002 et affectation des résultats
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00129/755/20)

Le Conseil d'Administration.

VON ERNST GLOBAL PORTFOLIO, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 30.176.

Die Aktionäre der Sicav werden hiermit zur

AUßERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 11. Februar 2003 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz der Gesellschaft in Luxemburg stattfindet und über folgende Tagesordnung abstimmen wird:

Tagesordnung:

1. Umbenennung der Gesellschaft in **ACTIVEST LUX GLOBAL PORTFOLIO**.
Änderung des Gesellschaftssitzes mit Ablauf des 28. März 2003 innerhalb von Luxemburg-Stadt in 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxemburg.
2. In diesem Zusammenhang Änderung der Satzung entlang zweier Linien:
 - A) Erste Linie: Änderungen in Verbindung mit dem Übergang der Funktion des Promoteurs von bisher **BANK VON ERNST AG** auf dann **ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.** und einige wenige sachliche Präzisierungen innerhalb der Statuten
 - B) Zweite Linie: rein sprachliche Umformulierungen, da die in der außerordentlichen Generalversammlung vom 26. Juni 2002 beschlossene deutschsprachige Fassung der Statuten eine teilweise wenig gelungene Übersetzung der ursprünglich in englischer Sprache abgefassten Satzung darstellt.
3. Satzungsänderungen entlang der ersten Linie:

In Artikel 1: neuer Name **ACTIVEST LUX GLOBAL PORTFOLIO** (wirksam ab 29. März 2003).

In Artikel 5: Präzisierung der Vollmacht für den Verwaltungsrat, unterschiedliche Anteilklassen je Portefeuille auszugeben.

In Artikel 13: Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei (bisher fünf) Mitgliedern besteht.

In Artikel 16: Hinzufügen einer Ziffer 6, welche die Anlagepolitik für Techniken und Instrumente sowie Wertpapierleihe und Pensionsgeschäfte allgemein regelt.

In Artikel 23: Einfügen der Haftung je Portefeuille in Anlehnung an die neue Gesetzeslage.

In Artikel 28: Neue Version betreffend die Schließung von Portefeuilles, weil der Verwaltungsrat angesichts der volatilen Kapitalmärkte allgemeiner formulierte Befugnisse haben soll.
4. Satzungsänderungen entlang der zweiten Linie:
Hier gibt es keine materiellen Änderungen, lediglich sprachliche Verbesserungen und Berichtigung von Übersetzungsmisverständnissen.
5. Die neuen, zu beschließenden Statuten liegen ab sofort bei der Gesellschaft, der Depotbank und den Zahlstellen zur Einsichtnahme auf.
6. Ab-/Neuwahl des Verwaltungsrates
7. Bestimmung der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft **DR. WOLLERT - DR. ELMENDORFF S.C.**, Luxemburg zum Sonderprüfer anlässlich des Übergangs von Promoteur, Depotbank, Anlageverwalter, Anlageberater, Zahlstelle, Registrierstelle und Transferagent, Domiziliaragent und Verwaltungsstelle, Vertriebsgesellschaft.
8. Wahl der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft **DR. WOLLERT - DR. ELMENDORFF S.C.**, Luxemburg, zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2003, was gemäß Art. 20 der Statuten von der nächsten Jahreshauptversammlung, die auf Dienstag, den 22. April 2003, einzuladen sein wird, noch zu bestätigen ist.
9. Verschiedenes

Die Entscheidungen der außerordentlichen Generalversammlung werden im Hinblick auf die Punkte 2 bis 5 durch die 2/3 Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre getroffen, sofern wenigstens 50% des Aktienkapitals anwesend oder vertreten ist.

In den Punkten 6 bis 8 genügt zur Entscheidung die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens 5 Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei folgenden Stellen hinterlegen: **BANK VON ERNST & CO A.G.**, Marktgasse 63/65, CH-3011 Bern, Schweiz.

Auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung werden die Aktionäre dann ohne weitere Formalitäten zur Generalversammlung zugelassen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäß Artikel 11 der Statuten durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie neben der Hinterlegungsbestätigung eine schriftliche Vollmacht erteilen und beides wenigstens 5 Tage vor der Versammlung bei der Gesellschaft am Gesellschaftssitz eingehen.

Für den Fall, dass in der außerordentlichen Generalversammlung am 11. Februar 2003 das zur Satzungsänderung notwendige Quorum nicht erreicht wird, wird vom Verwaltungsrat bereits zu einer weiteren außerordentlichen Generalversammlung am 13. März 2003 am Gesellschaftssitz eingeladen, an der die Tagesordnungspunkte 1 bis 5 erneut den Aktionären vorgelegt werden:

Bei dieser Versammlung wird dann zwar kein Quorum mehr zur Satzungsänderung nötig sein, wohl aber gemäß Artikel 29 Satz 2 der Statuten eine Mehrheit von 75% der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre.

GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 88.464.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 12 février 2003 à 15.30 heures à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du nombre des administrateurs de 6 à 7.
2. Nomination de Monsieur Stephen Cowen, Investment Director, demeurant à F-75017 Paris, 24, rue Léon Jost, aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
3. Divers.

II (00119/528/15)

Le Conseil d'Administration.

GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 88.464.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDER'S MEETING

which will be held on Wednesday 12th February 2003 at 3.30 p.m. at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie with the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the directors' mandates from 6 to 7.
2. Appointment of Mr Stephen Cowen, Investment Director, residing at F-75017 Paris, 24, rue Léon Jost as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2008.
3. Sundry.

II (00120/528/15)

The board of directors.

VONTOBEL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 38.170.

Invitation to the shareholders of VONTOBEL FUND (the «Corporation») to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the Corporation at 1A, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, on Tuesday, 11 February 2003 at 11.00 a.m.

Agenda:

1. Approval of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Income for the year ended 31 October 2002;
3. Resolution of the distribution of dividends;
4. Discharge of the Directors;
5. Election of the Directors;
6. Election of the Independent Auditor;
7. Any other business.

No quorum is required.

Resolutions on the agenda will be passed if approved by a simple majority of the shares represented.

Shareholders may act at any meeting by proxy. Proxy forms are available from the registered office of the Corporation. Shareholders who are not able to attend any of the meetings are kindly asked to complete, sign and return the relevant proxy form by fax followed by mail to the registered office of the Corporation, attn Ms Gudrun Siegle (Fax number: (+352 34 66 22 312) before Monday, 10 February 2003. Each entire share carries one vote irrespective of its net asset value.

Luxembourg, January 22nd 2003.

For and on behalf of the Board of Directors of
VONTOBEL FUND

II (00160/000/28)

CHAMAREL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 46.708.

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la société anonyme CHAMAREL S.A. à
l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
qui se tiendra le 18 février 2003 à 14.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.
 2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2001.
 3. Affectation à donner au résultat.
 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
 5. Nominations statutaires.
 6. Décision quant à la poursuite de l'activité.
- II (00126/755/16)
-

DALEIMA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 42.508.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
de notre société qui se tiendra le lundi 10 février 2003 à 14.00 heures au siège social, 9, rue de l'Ordre de la Couronne
de Chêne, L-1361 Luxembourg, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2001 et affectation du résultat.
 2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
 3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes.
 4. Nomination du nouveau commissaire aux comptes.
 5. Divers.
- II (00128/549/16)

Le conseil d'administration.

OVERSEAS MEDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.482.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le 10 février 2003 à 11.00 heures avec l'ordre du jour
suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
 2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
 3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002.
 4. Affectation du résultat.
 5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
 6. Elections statutaires.
 7. Divers.
- II (00169/802/18)

Le Conseil d'Administration.
